



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE  
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 57/ 2022 (ST) du 04 août 2022

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation  
de la quinzième fête de la randonnée Guesninoise organisée le  
**dimanche 23 octobre 2022** sur la place Roger Salengro.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le  
dimanche 23 octobre 2022 de 07H00 à 15H00 sur une partie de la  
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de  
l'association « Randonnée Guesninoise »

**ARTICLE 2**

L'association est chargée de la mise en place des barrières et de  
la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3**

Monsieur Dubrunquez Jean Claude Président de l'association de  
la randonnée Guesninoise  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police  
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 04 août 2022

Le Maire,  
Maryline Lucas

